

ECOLE INTERNATIONALE D'ANTONIA

Association Loi 1901

Siège social : 2 RUE PATRICE LUMUMBA

34070 MONTPELLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/06/2023



Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Association ECOLE INTERNATIONALE D'ANTONIA relatif à l'exercice clos le 30/06/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau le 30/11/2023.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Association ECOLE INTERNATIONALE D'ANTONIA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note faits marquants de l'exercice, de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Bureau et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

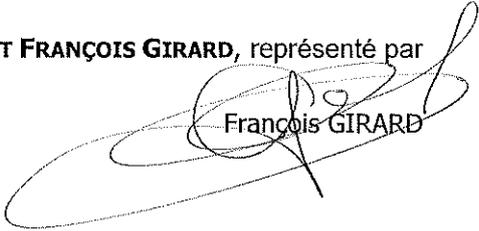
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Castelnau le Lez, le 07 Décembre 2023

Le Commissaire aux comptes

CABINET FRANÇOIS GIRARD, représenté par

François GIRARD



Bilan Actif

ECOLE INTERNATIONALE ANTONIA

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Edition du 06/12/23

Devise d'édition EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/06/2023	Net (N-1) 30/06/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres	5 647	5 647		
Immobilisations incorporelles en cours	5 647	5 647		
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	12 252		12 252	12 252
Installations techniques, matériel et outillage industriel	8 068	4 390	3 678	(2 717)
Autres	401 052	186 945	214 107	227 569
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	87 500		87 500	87 500
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	520 166	202 629	317 537	324 604
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				224
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	46 986	9 502	37 484	12 605
Autres créances	62 964		62 964	31 615
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	100 972		100 972	198 031
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)				
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	210 922	9 502	201 420	242 475
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	731 088	212 131	518 957	567 079
(1) Dont droit au bail		(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an	109 950
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

ECOLE INTERNATIONALE ANTONIA

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 06/12/23
Devise d'édition EURO

	Net (N) 30/06/2023	Net (N-1) 30/06/2022	
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres			
Fonds associatif sans droit de reprise	(12 788)	(12 788)	
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise			
Réserves			
Report à nouveau sur gestion propre	(129 765)	(24 071)	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	(54 131)	(105 694)	
Autres fonds associatifs			
Fonds associatif avec droit de reprise			
- Apports	30 000	30 000	
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés			
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables			
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	101 167	87 631	
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodat)			
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	(65 516)	(24 922)	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	20 000	10 000	
Provisions pour charges			
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20 000	10 000	
FONDS DEDIES			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
TOTAL III FONDS DEDIES			
DETTES (1)			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	85 813	102 787	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 000	2 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	179 647	140 080	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 497	57 128	
Dettes fiscales et sociales	134 945	151 965	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 973		
Autres dettes	9 598	128 041	
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance (1)			
TOTAL IV DETTES	564 474	582 001	
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	518 957	567 079	
(1) A plus d'un an	87 813	A moins d'un an	297 014
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque			
(3) Dont emprunts participatifs			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat en liste

ECOLE INTERNATIONALE ANTONIA

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Edition du 06/12/23

Devise d'édition EURO

	30/06/2023	30/06/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	1 506 506	1 546 322
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	1 506 506	1 546 322
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation		
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	24 130	13 355
- Cotisations	18 100	17 060
- Autres produits	35 960	35 633
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	1 584 696	1 612 371
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises	8 425	5 496
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	680 320	676 089
- Impôts, taxes et versements assimilés	30 312	42 622
- Salaires et traitements	797 640	785 348
- Charges sociales	154 562	180 082
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	40 630	47 157
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	9 502	9 741
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	32 258	17 561
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	1 753 649	1 764 096
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(168 952)	(151 726)
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)		
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)	2 319	928
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	2 319	928
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(2 319)	(928)

Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/07/22 au 30/06/23
Edition du 06/12/23
Devise d'édition EURO

ECOLE INTERNATIONALE ANTONIA

	30/06/2023	30/06/2022
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(171 272)	(152 654)
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion	108 370	376
- Sur opérations en capital	18 771	47 784
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	127 141	48 160
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion		1 200
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions	10 000	
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000	1 200
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	117 141	46 960
Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	1 711 837	1 660 531
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	1 765 968	1 766 224
EXCEDENT OU DEFICIT	(54 131)	(105 694)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Il s'agit du 4^{ème} exercice déficitaire.
Au 30/06/2023 le nombre d'inscrits est de 256 élèves.

L'année 2022/2023 a été consacrée à la recherche de nouvelles sources de revenus et de nouveaux partenariats engageant l'école sur plusieurs années. Une note stratégique sera présentée au prochain conseil d'administration.

Continuité d'exploitation

Le résultat net est déficitaire de – 54 131€.
La situation nette est négative pour un montant de – 65 516 €, la trésorerie disponible de l'association au 30 Juin 2023 est de 100 972€.

Le conseil d'administration a décidé d'étudier plusieurs mesures pour redresser l'association. Parmi ces mesures, le bailleur, la SCI SABINES a consenti un abandon de créance correspondant au loyer du 2^{ème} Trimestre 2022 d'un montant de 106 974 € avec clause de retour à meilleur fortune. Cet abandon de créance a été enregistré en produits exceptionnels.

D'autres mesures sont à l'étude et seront présentées lors d'un prochain Conseil d'administration sur la base de la note stratégique. Elles permettraient à la société de pérenniser l'activité au-delà des 12 mois tout en subvenant à ses besoins financiers.

Si ces hypothèses ne sont pas retenues, il en résulterait une incertitude sur le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes dans la mesure où l'association pourrait en conséquence ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis suivant les principes comptables généraux de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices, de prudence, etc...et ont pour objet de fournir une image fidèle.

L'entreprise n'a utilisé aucune exception prévue par les textes.

Afin de respecter le principe comptable de permanence des méthodes, il n'a pas été constitué de provision pour congés payés sur l'exercice.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été enregistrées dans le patrimoine à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont constituées des dépenses de création du site internet : ecoleantonia-montpellier.com, d'acquisition de logiciels de comptabilité et paye, et en 2019 de l'acquisition de la licence de la suite logicielle CHARLEMAGNE.

Le mode et les durées d'amortissement des immobilisations reflètent l'utilisation réelle que l'entreprise fait des investissements. Le mode de calcul linéaire a été retenu et les durées sont les suivantes :

<u>Immobilisation</u>	<u>Nature</u>	<u>Mode</u>	<u>durée</u>
Incorporelles	Logiciels	Linéaire	12 mois
Corporelles	Aménagements Extérieurs	Linéaire	10 ans
	Aménagements intérieurs	Linéaire	10 ans
	Mobilier de classe	Linéaire	5 ans
	Electroménager	Linéaire	5 ans
	Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans

Les immobilisations ont augmenté de 33 564€ et correspondent pour :

- 29 243 € aux dépenses d'aménagement des locaux (laboratoire) et de la cour (système d'arrosage)
- 4 321€ aux dépenses de matériel informatique

Les immobilisations financières correspondent au dépôt de garantie de la location des locaux du 2 rue Patrice Lumumba (87 500 €).

Actif Circulant

- Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et par prudence, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable.

Les créances « usager et comptes rattachées » figurant au bilan sont certaines, elles concernent des décalage ou retards de paiement de famille dont les enfants sont réinscrits et qui se reportent.

Au 30/06/2023, une perte probable sur comptes « Famille » de 9 502 € a été constatée et concerne 3 familles.

- Les autres créances (62 964 €) correspondent :
 - à la créance sur l'Opcalia correspondant au montant des frais de formation des contrats de professionnalisation en cours de règlement soit 43 613 €
 - à une récompense à recevoir de 4 100€ (concours étincelles)
 - régularisation de charges sociales (URSSAF et formation continue) pour 13 089 €

- Les disponibilités s'élèvent à 100 972 € et permettent de couvrir le versement des salaires et des cotisations sociales en juillet au titre de juin et en août au titre de juillet.

Comptes de Régularisation

Néant

Passif

- Les Fonds propres correspondent :
 - ✓ A la dotation au capital du fonds de dotation créé en juillet 2017 pour 15 000 €.
 - ✓ Aux résultats positifs cumulés en 11 ans soit 90 686 € totalement compensés par les résultats déficitaires des 3 dernières années (2020 = (55 006 €), 2021 = (59 751 €), 2022 = (105 694€)) soit (129 765) €
 - ✓ Au résultat déficitaire de l'exercice 2022/2023 pour (54 131 €)
 - ✓ Avance AIRDIE pour 30 000€ (avance remboursable en 3 fois avec un différé de 24 mois ; 1^{er} remboursement en novembre 2023)
 - ✓ Aux subventions reçues non virées aux résultats pour 101 167 € :

nature subvention	montant	Montants virés aux résultat	Montants nets	année versement
Virmt : FDD ORDINATEUR	22 760,00	22 760,00	-	2018
Virmt : FDD ORDINATEUR	6 000,00	6 000,00	-	2019
Virmt : AGENCE DE L'EAU SUBVENTION 30%	29 341,00	10 513,86	18 827,14	2019
Virmt : AGENCE DE L'EAU SUBVENTION 20%	19 561,00	5 379,28	14 181,73	2020
Virmt : FDD FOODTRUCK	24 000,00	6 800,00	17 200,00	2020
Virmt : FDD ORDINATEUR	14 700,00	10 208,33	4 491,67	2021
Virmt : FDD TRAVAUX COLLEGE	20 000,00	4 000,00	16 000,00	2021
Virmt : FDD ORDINATEUR	3 360,00	2 240,00	1 120,00	2022
Virmt : FAMILLE CANTET	490,00	163,33	326,67	2023
Virmt : FDD ORDINATEUR	2 940,00	980,00	1 960,00	2023
Virmt : FDD LABORATOIRE	27 060,00	-	27 060,00	2023
	170 212,00	69 044,80	101 167,20	

- ✓ Les dettes financières pour 85 813 € correspondent :

	montant initial	montant N-1	souscription	remboursement	montant N	à + 1 an
Emprunt 2 sept 2019 (1)	50 000	28 232,42	0,00	10 119,08	18 113,34	7 826
Emprunt 3 decembre 2020 (2)	29 060	19 625,05		5 778,79	13 846,26	7 971
Emprunt 4 PGE 2021 (3)	55 000	56 193,97	0,00	2 340,88	53 853,09	39 953
Concours Bancaire Courant	0				0,00	
TOTAL	134 060	104 051,44	0,00	18 238,75	85 812,69	55 750

(1) *Emprunt pour financer les aménagements du site LUMUMBA. Montant emprunté 50 000€, durée 5 ans, échéance mensuelle de 875.64€; dernière échéance février 2025*

(2) *Emprunt pour financer le service de restauration collective (FOODTRUCK). Montant emprunté 29 060 €, durée 5 ans, échéance mensuelle de 504.92€; dernière échéance octobre 2025*

(3) *PGE – crise COVID, report de remboursement 2023 et étalement sur 5 ans; dernière échéance avril 2027.*

- Autres dettes financières : 2000 € de caution versée par la société « douze juin » qui sous-loue le 2^{ème} étage du bâtiment

Dettes d'exploitation

- Acomptes reçus pour 179 647 € correspondant aux droits d'inscription des familles versés entre mars et juin pour la scolarité 2023/2024
- Dettes fournisseurs : 140 497 € (loyer SCI SABINES 2eme TRIM 2023 pour 135 278€), 5 219 € de divers fournisseurs alimentaires,);
- Dettes fournisseurs d'immobilisation : facture de RCLIM du système d'arrosage pour 6 973 €
- Dettes sociales pour 101 729 € (salaires et cotisations sociales de juin versées en juillet 2022) et fiscales pour 33 216 € (provision de taxe sur les salaires et PAS de juin)
- Autre dette pour 14 598 € correspondant aux charges à payer (nettoyage des locaux de mai et juin (3 600 €) et diverses charges à payer pour 5 998€, provision pour audit des CAC (5000€)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation

- Le chiffre d'affaires est constitué des cotisations des familles pour 1 506 506 €
- Les autres produits correspondent à :
 - Reprises sur provision de familles « douteuses »; impayé non recouverts et enregistrés en pertes sur cet exercice pour 15 630 €
 - Les cotisations des adhérents pour 18 100 €
 - Les autres produits dont la collecte de fonds pour 35 960 € de la part de familles

Charges d'exploitation

Elles sont essentiellement constituées des frais de personnel et intervenants (58%), du loyer et des charges locatives (26%) et des coûts de fonctionnement de l'école pour 14%, et des charges calculées pour 3%.

Charges financières

Les charges financières de l'exercice correspondent aux intérêts d'emprunt.

Produits Exceptionnels

Sur opération de gestion : 108 370 € correspond à l'abandon de créance consenti par la SCI SABINES relative au loyer du 2eme trimestre 2022

Sur opération en capital : 18 771 €

Il s'agit essentiellement de la quote-part de subvention d'équipement reprise au résultat 2022/2023

Charges Exceptionnelles

Il s'agit d'une dotation pour risque prud'hommes en cours.

AUTRES INFORMATIONS : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le nouvel emprunt souscrit pour 29 k€ en décembre 2020 n'a pas été garanti par une caution personnelle.

